



L'AJPJA SOUTIENT LA PAIR-AIDANCE

© 12-12-2023



Le 12 décembre 2023.

L'AJPJA soutient la pair-aidance.

Dans un contexte où la pair-aidance est sujet de dissensions, l'AJPJA – Association des jeunes psychiatres et des jeunes addictologues – tient à réaffirmer ses positions et appuie par cet écrit les réponses adressées respectivement au président de l'Haute Autorité de Santé et à M. Frank Bellivier, Délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie.

L'une des missions de l'AJPJA est d'améliorer et promouvoir la formation des jeunes addictologues et des jeunes psychiatres et, à ce titre, nous soutenons pleinement la pratique de la pair-aidance et le développement de recommandations de bonnes pratiques la concernant.

Les études montrent que la pair-aidance contribue de manière significative à l'amélioration de la santé mentale, qu'elle réduit la stigmatisation (Yanos et al. 2011), les rechutes (Chinman et al. 2013), diminue le recours à l'hospitalisation (Phelan et al. 2001), impacte positivement la qualité de vie (Lloyd-Evans et al. 2014), apporte un soutien émotionnel, augmente l'agentivité (Mead et MacNeil 2006) et améliore le fonctionnement global des personnes vivant avec un trouble psychique (Roelandt, 2023). La présence de pair-aidants au sein des équipes constitue un levier puissant de transformation des postures, des pratiques professionnelles et des organisations de soin. La reconnaissance et l'intégration des vécus et des savoirs expérimentiels, en complémentarité des savoirs académiques est un soutien actif et nécessaire aux processus individuels de rétablissement.

L'AJPJA soutient sans réserve l'inscription de la pair-aidance dans la recommandation « Grande précarité et troubles psychiques » ainsi que toutes les actions qui concourent à améliorer la reconnaissance du statut, la rémunération et le cadre de travail des pairs-aidants professionnels et Médiateurs de Santé-Pairs.

L'enquête #ChoisirPsychiatrie réalisée conjointement par l'ANEMF-l'AFFEP-l'AJPJA en 2021 a par ailleurs montré que la rencontre entre les étudiants en médecine et les personnes rétablies vivant avec des troubles psychiques, contribuait de manière positive à réduire la stigmatisation et favorisait le choix de la psychiatrie. Les internes en psychiatrie et les psychiatres diplômés plébiscitent également le déploiement des pratiques de soins orientées rétablissement parmi les actions jugées prioritaires pour l'avenir de la spécialité, dans lesquelles s'inscrit la pair-aidance.

Dans cette perspective, nous soutenons l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques adossées aux données probantes en psychiatrie qui intégreront la pair-aidance dans les pratiques professionnelles usuelles.

Enfin, nous nous associons aux partenaires rédacteurs des réponses à la lettre ouverte adressée au Président de la HAS pour que des réflexions soient menées autour de la composition du Comité de suivi « psychiatrie et santé mentale » afin d'intégrer les personnes directement concernées, professionnalisées ou non, ainsi que leurs proches.

Comme exprimé lors des Assises de la Psychiatrie et de la Santé Mentale en 2021, nous réaffirmons ici notre souhait d'une psychiatrie moderne, humaniste, progressiste, courageuse et capable de remise en question. Une psychiatrie respectueuse d'un travail mené collectivement et en partenariat avec les usagers, les proches aidants, les pair-aidants et leurs expertises d'expérience, ainsi qu'avec tous les acteurs du champ de la psychiatrie et de la santé mentale.

Une psychiatrie inscrite dans son époque.

